

Motion adoptée à l'unanimité par la 14ème section du CNU le 2 mars 2009

La quatorzième section du CNU, dans sa motion votée à l'unanimité le 4 février dernier s'était réservée la possibilité d'entreprendre toute forme d'action ultérieure solidaire des contestations.

Estimant que les revendications de la communauté universitaire qu'elle soutient n'ont pas obtenu satisfaction, elle s'est prononcée, en réunion plénière, pour la rétention administrative *sine die* des résultats des qualifications de la session 2009 bis.

Ce faisant, elle affirme son adhésion aux mouvements de contestation actuels et s'associe aux protestations des différentes instances du monde universitaire. Elle souscrit en particulier aux appels de la SHF, de la SIES et d'autres sociétés savantes contre les projets actuels de réforme : réforme du statut des enseignants chercheurs, contrat doctoral unique, mastérisation des concours de recrutement du 1er et du 2nd degré, précarisation des statuts des personnels de l'Education et de la Recherche. Elle souligne que l'organisation imposée par le Ministère d'une deuxième session de qualification participe d'un ensemble de mesures visant à la désorganisation du système de recrutements, à la précarisation de l'ensemble des personnels du monde universitaire et, au-delà, du système éducatif dans son ensemble.

Elle demande le retrait de toutes les réformes en cours et l'ouverture de véritables négociations impliquant tous les acteurs de la communauté enseignante et scientifique.

Elle demande en outre la restitution immédiate des postes supprimés, y compris ceux qui ont été supprimés au titre de l'année 2009.

Enfin, la quatorzième section du CNU réclame des moyens réels permettant à toutes les sections de fonctionner dans des conditions de travail dignes de leurs responsabilités et de leurs attributions.